

Accusé de réception en préfecture
087-218707008-20170614-D2017-398-DE
Date de télétransmission : 21/06/2017
Date de réception préfecture : 21/06/2017

Commune de LA GENEYTOUSE

Registre des délibérations du Conseil Municipal

Délibération n°2017-33 en date du 14/06/2017 portant désignation d'un maître d'œuvre pour l'aménagement de toilettes publiques :

Le Conseil municipal de La Geneytouse s'est réuni à la mairie le 14 juin 2017, à 19H30, suivant convocation en date du 07 juin 2017, sous la présidence du Maire, M. Alain FAUCHER.

Présents : MM. Alain FAUCHER, Roger DESROCHE, Pascal BABAUDOU, Thierry ARMAND, Michel JACQUET, Christine CASTANET, Christelle LATOUR, Sylvie ALAMARGOT, Marc DUBREUIL, Thierry BERGER, Andrée HARGE, Dominique GILLES.

Mme Christelle LATOUR a été élue secrétaire de séance.

Membres	Présents	Représentés	Votants	Exprimés	Pour	Contre
15	12	0	12	11	11	0

Le maire expose au Conseil Municipal que, dans le cadre du projet d'aménagement de toilettes publiques dans le Bourg, il conviendrait de procéder à la désignation d'un maître d'œuvre. Il présente donc au Conseil Municipal l'offre du Cabinet ABSIDE pour la réalisation de cette opération.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

DECIDE de confier la maîtrise d'œuvre du projet au Cabinet d'architecture ABSIDE. La rémunération s'élèvera à 7 500,00 euros HT soit 9000,00 euros TTC.

AUTORISE le maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre.

A La Geneytouse, le 16 juin 2017

Le Maire,

Alain FAUCHER



Délibération certifiée exécutoire, affichée et transmise à la Préfecture le 16 juin 2017.